



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.022

Mise en ligne 08/06/2026

OBJET **Convention d'accord sur la protection des données personnelles conclue entre EG VACATION RENTALS IRELAND LIMITED et la commune de Chessy (77700).**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-12-10 du conseil municipal en date du 16 décembre 2022 portant sur la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et téléservice correspondant ;

Considérant

qu'au titre de la loi Elan, les communes qui appliquent la procédure de changement d'usage et le numéro d'enregistrement peuvent, une fois par an, demander aux plateformes offrant à la location des biens situés sur leur territoire la transmission d'un état récapitulatif du nombre de nuitées de location de chaque local pendant l'année en cours et l'année précédente ;

que cet état précise également le nom du loueur, si le local constitue ou non sa résidence principale, ainsi que le numéro d'enregistrement et l'adresse précise du local ;

que ces demandes ont pour objectif de contrôler le respect de la réglementation relative au changement d'usage et au numéro d'enregistrement ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260218-DEC_2026_022-CC
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

Décision du maire n° 2026.022

qu'ainsi, les communes peuvent s'en servir pour s'assurer que les locaux mis en location ont bien obtenu un numéro d'enregistrement ou, le cas échéant, une autorisation de changement d'usage s'il s'agit d'une résidence secondaire ou une autorisation de mise en location comme meublé de tourisme s'il s'agit d'un local commercial ;

que la société de droit irlandais EG VACATION RENTALS IRELAND LIMITED exploite la plateforme « Abritel.fr », plateforme utilisée par des loueurs de meublés de tourisme sur la commune de Chessy ;

Décide

Article 1^{er}

Un accord sur la protection des données personnelles est conclu avec la société de droit irlandais EG VACATION RENTALS IRELAND LIMITED.

Article 2

Pour chaque meublé de tourisme ayant fait l'objet d'au moins une location dans la commune de Chessy par l'intermédiaire de la société EG VACATION RENTALS IRELAND LIMITED au cours de l'année visée dans la demande d'informations adressée par la commune de Chessy, le type de données suivante seront communiquées à la commune de Chessy :

- Nom et prénom du loueur
- Adresse du meublé de tourisme et son numéro d'enregistrement
- Le cas échéant, le fait que ce meublé de tourisme constitue ou non la résidence principale du loueur
- Nombre de jours au cours desquels le meublé de tourisme a fait l'objet d'une location par l'intermédiaire de la société EG VACATION RENTALS IRELAND LIMITED

Article 3

L'accord est conclu pour une durée expirant au 31 décembre de la deuxième année civile suivant l'année de sa signature (soit au 31 décembre 2027), renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf préavis adressé à l'autre partie deux mois avant la date d'expiration.

Article 4

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 18 février 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260218-DEC_2026_022-CC
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026